

Pépinière d'entreprises Eurêka

ZAC Marmande Sud - rue Gutenberg
47250 SAMAZAN

Tél. 05.64.63.00.01

eurekamarmandesud@vg-agglo.com

Siret : 200 030 674 00267 - APE : 622

www.vg-agglo.com

Avenant n° 3 à la convention d'occupation du 16 novembre 2017

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération **Val de Garonne Agglomération**, sise Maison du Développement - Place du Marché – BP 70305 – 47213 MARMANDE Cedex, représentée par son Président, Monsieur Daniel BENQUET, dûment habilité par délibération du conseil communautaire D2019C37 du 16 mai 2019

D'une part,

Et

L'entreprise **SARL AXSE**

Immatriculée au RCS sous le numéro 815 379 938 00013

Sise ZAC Marmande Sud rue Gutenberg 47250 SAMAZAN

représentée par M. Denis OLIVIER, Administrateur provisoire,

D'autre part

Le présent avenant a pour objet de prolonger les conventions d'occupation des entreprises hébergées en pépinière Eurêka Marmande Sud de la durée correspondant à la période de fermeture de la structure pour travaux de réhabilitation suite à sinistre (inondation), soit 12 mois, conformément à la délibération du conseil communautaire D2019C37 du 16 mai 2019.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Le présent avenant vient prolonger de 12 mois la convention initiale modifiant ainsi son échéance pour la fixer au 15 novembre 2020.

Article 2 : Les autres dispositions de la convention d'occupation initiale restent sans changement.

Fait à Marmande, en trois exemplaires, le 22 mai 2019

Daniel BENQUET

Président de Val de Garonne Agglomération

M. Denis OLIVIER, Administrateur provisoire

SARL AXSE